

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 6 NOVEMBRE 2003

Etaient présents : ARMAND Christian, Maire, Président de la séance
Mrs MOUTTON, PERAY, COLLET, Adjointes,
Mmes BLANC, LEANDRE, ROLLI, Mrs. CARETTI, COLLIGNON, DAVIS, GIGI, GIROD,
LEVRIER, MARTINEK, , ZAMORA

Absents excusés : Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Collignon), Mrs. RABILLER,
COLLOMBET (pouvoir à M. Davis).

Ouverture de la Séance à 20 h

1. Election du secrétaire de séance / Mme Blanc est élue
2. Le Compte-rendu de la séance du 2 octobre est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1 Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain pour extension vestiaires stade et abris de touche :

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents le projet d'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron et l'implantation d'abris de touche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE :

- *l'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron pour un coût estimatif de 44 449,10 € HT
- *l'implantation d'abris de touches pour un coût de 3 600 € HT.

- SOLLICITE, l'octroi d'une subvention auprès du **Conseil Général de l'Ain**, afin d'aider au financement des diverses installations.

Acceptée à l'unanimité.

3.2. Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement auprès de la Fédération française de football pour extension vestiaires stade et abris de touche :

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents le projet d'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron et l'implantation d'abris de touche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE :

- *l'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron pour un coût estimatif de 44 449,10 € HT
- *l'implantation d'abris de touches pour un coût de 3 600 € HT.

- SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du **Fonds d'Aide à l'investissement** auprès de la Fédération française de football, pour aider au financement des diverses installations.

Acceptée à l'unanimité.

3.3. demande de Subvention au titre de la Compensation Financière Genevoise pour extension vestiaires stade et abris de touche :

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents le projet d'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron et l'implantation d'abris de touche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE :

- *l'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron pour un coût estimatif de 44 449,10 € HT
- *l'implantation d'abris de touches pour un coût de 3 600 € HT.

SOLLICITE, l'octroi d'une subvention au titre de la COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE auprès du **Conseil Général de l'Ain**, afin d'aider au financement des diverses installations.

Acceptée à l'unanimité.

3.4. Emprunt pour financement du nouvel UNIMOG

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'acquisition d'un nouveau véhicule (UNIMOG) pour les services techniques de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de **125 000 euros**.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt à taux fixe établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE /

ARTICLE 1

Pour financer un nouveau véhicule (UNIMOG) pour les services techniques, la commune de Péron contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon un prêt d'un montant de **125 000 euros, au taux fixe de 3 % d'une durée de 48 mois.**

ARTICLE 2

Monsieur Christian ARMAND, maire, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3

La commune de Péron décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Acceptée à la majorité

3 voix contre : M. Collombet par pouvoir donné à M. Davis, M. Collignon et Mme Lemaître par pouvoir donné à M. Collignon.

3.5. Garantie financière pour SEMCODA pour un prêt destiné à l'acquisition-amélioration de 3 logements à Logras.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande formulée par la SEMCODA pour solliciter la garantie financière partielle (30%) soit 60 270 € d'un prêt locatif à usage social destiné à concourir à l'acquisition amélioration de 3 logements à PERON. Ce prêt a été sollicité par la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et consignations selon les caractéristiques suivantes :

Financement de l'acquisition amélioration :

- Montant : **200 900,00 €**,
- Durée: **24 mois** maximum de préfinancement, suivi d'une période d'amortissement de **35 ans**. Le montant du prêt exprimé ci-dessus pourra être majoré des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront automatiquement exigibles à son terme,

- Taux actuariel : **3,45 %** révisable en fonction du taux du livret A des Caisses d'Epargne,
- Progressivité de l'annuité de **0 %**, révisable en fonction du taux du livret A des Caisses d'Epargne sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE d'accorder la garantie financière de la commune à la S.E.M.CO.D.A. pour le **prêt** qu'elle a contracté auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations** d'un montant total de **200 900,00 €**, à hauteur de **30 %**, soit **60 270,00 €**, selon les caractéristiques désignées ci-dessus,

- S'ENGAGE au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la **Caisse des Dépôts et Consignations** adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- DONNE tout pouvoir au Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Acceptée à la majorité

2 Abstentions : Mrs Davis et Collet, et 2 voix contre : M. Collignon (+ 1 pouvoir).

3.6. Dissolution du Syndicat Intercommunal de travaux forestiers du Haut-Bugey

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition du S.I.T.F. de procéder à la dissolution de ce syndicat pour la raison suivante :

- n'exerce plus l'activité correspondant à ses statuts

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition,
- DECIDE la dissolution du S.I.T.F. au 31 décembre 2003.

Acceptée à l'unanimité.

3.7. Création d'un nouveau Syndicat Intercommunal d'initiative forestière du Haut-Bugey

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal de travaux forestiers du Haut-Bugey, il y a lieu de procéder sur le même périmètre, à la création d'un Syndicat intercommunal d'initiative forestière (S.2.I.F.) avec pour objet notamment d'instaurer une charte forestière dans le cadre des articles L2 et L 12 du Code forestier, une charte forestière sur le territoire et un programme d'actions pluriannuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition,
- DECIDE la création d'un syndicat intercommunal d'initiative forestière du Haut-Bugey.

- APPROUVE les statuts de ce nouveau syndicat qui fixent notamment l'objet, les modalités de représentation des communes et le calcul de leur cotisation. Il élit, pour représenter la commune au comité syndicat :

*2 membres titulaires

- Alain CARETTI
- Georges MARTINEK

Acceptée à l'unanimité.

*2 membres suppléants

- Bernard LEVRIER
- Christian ARMAND

-3.8. Mission de Maîtrise d'œuvre pour travaux d'éclairage public « Grand'rue et rue de Paruthiol » :

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre de l'extension et de la rénovation du réseau d'éclairage public de la Grand'rue et de la rue de Paruthiol, il y aurait lieu de confier la mission de maîtrise d'œuvre à une entreprise et présente le projet de l'entreprise SECA REGIONS DU NORD dont l'antenne de l'Ain est située à Bourg-en-Bresse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE le projet de mission de Maîtrise d'œuvre présentée par l'entreprise SECA REGIONS DU NORD, pour un coût forfaitaire de 2 450 € HT soit 2 930,20 € TTC.
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

Acceptée à l'unanimité.

3.9 Reprise de l'ancien UNIMOG par le garage CASSANI-DUBOIS

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a acquis un nouvel UNIMOG chez CASSANI-DUBOIS de Pontarlier qui propose de reprendre l'ancien UNIMOG au prix de 26 000 € Net.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de vendre au garage CASSANI-DUBOIS l'ancien UNIMOG au prix net de 26 000 €.

Acceptée à la majorité.

1 voix contre : M. Collombet par pouvoir donné à M. Davis.

3.10 BUDGET 2004 CONSACRÉ A LA GESTION DURABLE DES FORETS.

La Fédération nationale des communes forestières de France a fait part au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de son mécontentement face à la diminution de 53 millions d'euros sur le budget 2004 de la gestion durable des forêts dont 20 millions d'euros sur le versement compensateur de l'Office national des forêts.

Le ministre a pris des engagements au Sénat, le 16 octobre 2003, en répondant à une question d'actualité puis, à l'Assemblée nationale, lors de la séance du 21 octobre au cours de laquelle plusieurs députés ont posé des questions relatives au budget 2004 consacré à la forêt.

En conséquence, le Conseil municipal demande :

- que soit procédé au réexamen du versement compensateur de l'ONF avant la fin de la présente session budgétaire et qu'il soit rétabli à un niveau initial de 145 millions d'euros ;
- que le contrat Etat-ONF qui a été signé en 2001 avec l'approbation de la FNCofor soit intégralement respecté ;

- que des crédits soient inscrits dans la loi de finances rectificative pour 2003 afin de reconstituer les plantations et régénérations naturelles détruites par la sécheresse et les peuplements ravagés par les incendies de l'été 2003.

Le Conseil municipal attire l'attention de Monsieur le Premier ministre sur la nécessité de maintenir le niveau du versement compensateur dont la remise en cause récurrente s'avère incompatible avec une gestion sur le long terme.

Il incombe en effet au gouvernement dont c'est la responsabilité éminente, de consolider la politique forestière dans les 2,7 millions d'hectares de forêts communales, indispensable à l'équilibre des territoires, à la mobilisation des bois ainsi qu'à la défense des emplois en milieu rural.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de transmettre la présente délibération au Premier ministre car elle concerne l'ensemble de la politique de développement durable des territoires ruraux.

Accepté à l'unanimité.

3.11 Demande de subvention pour habillage sapeurs pompiers

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 2003 d'équiper en habillage les sapeurs pompiers de Péron pour un montant de 1 845,45 € HT soit 2 207,16 € TTC

Cet équipement étant subventionné à 20 % par le S.D.I.S., il y aurait lieu de demander la subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- SOLLICITE auprès du Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.) une subvention pour une dépense en habillage de 1 845,45 € HT soit 2 207,16 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

4 POINTS DIVERS

4.1 Auberge Communale

*Point sur les travaux

*Des avenants pour les entreprises Cuny (cuisine et bar) et Tech'elec (électricité) devront faire l'objet d'une consultation de la commission d'appel d'offres pour être présentés ensuite à la prochaine séance du conseil municipal.

L'ouverture officielle est toujours prévue au 15 janvier.

Le major Garcia du SDIS doit effectuer une pré-visite de sécurité le 15 décembre, et la visite de la commission de sécurité et d'accessibilité aux handicapés est prévue 2^{ème} semaine de janvier.

4.2. Place St-Antoine

*Point sur les travaux : La fin des travaux est toujours prévue fin décembre si la météo le permet. Le parking sera réalisé en enrobé.

*Devis SAEV : Entre les plus-value et moins-value il faut prévoir un supplément de 3 000 €.

*Devis Herni : Pour la mise en place d'une citerne provisoire à l'église et la mise hors service de l'ancienne. Montant du devis 1 275 €. Accepté.

4.3.Ecomarché

*M. le Maire présente au conseil municipal le projet retenu par la commission ad hoc.

*Le permis de construire devrait être déposé en novembre.

4.4 Aménagement Centre village.

M. le Maire présente le plan de masse soumis à la commission urbanisme par M. Sartori le 13 octobre, les remarques faites par les conseillers seront étudiées lors de la prochaine réunion fixée le 12 novembre.

Une réunion aura lieu avec tous les conseillers le 15 janvier en présence de M. Sartori et de la Seda.

4.5 P.L.U.

La DDE a présenté son volet transports-déplacement celui-ci est consultable dans le dossier de concertation avec la population.

4.6. Requête BIRABEAU/VECCHI

La Fin de l'instruction est prévue pour le 14 novembre 2003.

4.7. Vente de coupes de bois

La vente d'automne à Nantua devrait rapporter 7 410 €.

La parcelle 50 a été retirée de la vente au seuil de 3 400 €.

4.8 Voirie

- Chemin du Molard : des balises provisoires seront installées en chicane.

- Route de Choudans à Feigères : M. Collignon demande des explications sur le choix de l'emplacement du gendarme couché ; M. le Maire posera la question à M. Durand de la DDE pour le prochain CM.

4.9. Collège

Le terrain minimum pour un collège de type 600 se décompose :

- 22 m² par enfant = 13 200 m²,
- 5000 m² pour un gymnase.

4.10 Clôture de l'étang de Feigères (ancien lagunage).

Un devis de 10 325 € HT a été présenté par l'entreprise SAEV.

4.11 Aménagement foncier

Afin d'effectuer les opérations de classement des divers secteurs, les conseillers suivants sont désignés afin de représenter la commune.

- Secteur Greny : M. Peray
- Secteur Sous-Greny et sous-Péron : M. Gigi
- Secteur Péron : M. Collet
- Secteur Logras : M. Moutton
- Classement des Bois : M. Lévrier.

Plusieurs réunions seront organisées en Mairie et sur le Terrain avec les divers groupes d'étude. Un affichage en mairie donnera le détail de ces réunions.

5 COMPTES-RENDUS

5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

51.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 6 octobre 2003 :

- M. Biotteau. DT, pour un abri, rte de la Combe. Avis favorable.
- M. Collet G., DT pour fermeture auvent, les Châtelains. Avis favorable.
- M. L'Aminot, PC pour un aménagement, rue Dommartin. Avis favorable.
- M. Bugnet A., pour un lotissement (5 lots) rte de la Combe. Avis défavorable

*réunion du 20 octobre 2003 :

- M. Grandchamp, DT pour diverses modifications, à Feigères. Avis défavorable.
- SCI Les Bains, PC pour bâtiment dans zone de Pré Munny. Avis défavorable.

- SCI Le Pavé, PC pour bâtiment dans zone de Pré Munny. Avis défavorable.
- SARL JLS Immobilier, pour lotissement (5 lots), rue des Corneilles. Avis favorable.
- M. Bugnet A., pour un lotissement (5 lots) rte de la Combe. Avis favorable.

5.1.2. – Relation écoles (M. Collet) réunions du 27.10 et du 4.11 pour la cantine scolaire : le bureau du sou des écoles et la municipalité discutent avec un nouveau fournisseur éventuel : « Saveur à l'ancienne ».

5.1.3 – Communication (M. Collet) réunion de commission le 5.11.

*Choix définitif pour le nom de l'auberge :

AUBERGE COMMUNALE « LA FRUITIERE ».

5.1.4. Jeunesse (M. Collet) réunion de commission le 4.11 pour le point jeune : Poursuite avec une 2^{ème} étude avec le cabinet Berlottier

5.1.5. Environnement Patrimoine (M. Collet) réunion de commission du 5.11

Estimation par le bureau Fontaine pour l'aménagement de la cour de la résidence de l'Etraz : 10 300 €.

5.1.6 Commission sociale (M. Armand)

*réunion du 16.10 : Baby Bus en attente du choix des autres communes du canton.

*réunion du 28.10 en présence du directeur du centre aéré de St Genis-Pouilly.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1. Conseil Communautaire (M. Moutton) :

5.2.2. Commission Personnel (Mme Léandre). Réunion du 23.10 : Proposition pour la création de trois postes. (La CCPG compte 65 employés).

5.2.3. Commission déchets (M. Collignon) L'inauguration de la réhabilitation de la décharge de Baraty aura lieu le 22 novembre à 12 H.

6 – COURRIER

- Courrier de M. Alain Charvet.
- Remerciements du Club de Twirling bâtons pour subvention.
- Lettre de M. Landecy Roger concernant le Monument aux morts.
- Rapport d'activité 2002 du Conseil Général de l'Ain qui sera à la disposition du public au secrétariat de mairie.

SEANCE LEVEE A 1 H 05